

### **Subvention d'équipement à l'Association Sportive Club de Tir des Pistoliers Bisontins**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Sur avis favorable de la Commission Municipale des Sports, réunie le 27 mai 1998, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 7 000 F au bénéfice de l'Association Club de Tir des Pistoliers Bisontins, afin que ce club puisse entreprendre des travaux d'aménagement au Stand de la Poudrière Notre-Dame.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition ; en cas d'accord, cette dépense sera prélevée sur l'imputation budgétaire 92.251.6572 - code service 20300 du Budget Primitif 1998.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

*Récépissé préfectoral du 29 juin 1998.*